

Wavre, le 21 janvier 2021

Remarques :

- Mes réponses aux questions posées se trouvent ci-dessous. Elles incluent parfois les réponses reçues par écrit de mon Collègue de Namur, M. Denis Mathen (celles-ci figurent alors en *italique*).
- Les slides de ma présentation répondent à la plupart des questions posées ici.
- Merci de votre compréhension par rapport au format pragmatique de ces réponses.

Gilles Mahieu

SPEC.COMCOVID-19 Onderzoeksvragen
Questions d'enquête – GOUVERNEURS SPEC.COMCOVID-19

1° FEDERALE VOORBEREIDING EN AANPAK GROOTSCHALIGE GEZONDHEIDSCRISIS / 1° ANTICIPATION ET GESTION DE CRISE SANITAIRE DE GRANDE AMPLIEUR AU NIVEAU FÉDÉRAL

- **In hoeverre zagen de gouverneurs het bestaande noodplan Pandemie van 2006 (en/of de latere aanpassing ervan) als mogelijke houvast voor de (toen) dreigende coronacrisis?**

Dès février mais opposition du SPF Santé pour utiliser le plan pandémie.

- **Hoe staan zij hier vandaag tegenover?**

On aurait pu partir de ce plan – on l'a d'ailleurs fait au niveau des gouverneurs.

- **Welke vaststellingen werden door de gouverneurs gedaan tijdens de pandemie noodplanoefening van 2009?**

Évaluation faite avant mon arrivée en 2011. Je ne dispose que d'un document d'évaluation de 2011 interne au Brabant wallon.

- **Welke verbeterpunten werden aangemerkt? Werden deze punten nadien opgenomen?**

Je ne sais pas.

- **Quel a été le rôle des Provinces et des gouverneurs au plus fort de la crise sanitaire ?**

Voir slides.

- **Les autorités provinciales ont-elles suffisamment de personnel et de moyens pour exercer leur mission dans le cadre de la crise sanitaire ?**

Voir slides. Pas assez de moyens humains et matériels notamment pour gérer les aspects logistiques. Et je m'exprime ici au nom de mon administration qui regroupe mes services fédéraux et des agents régionaux. Mon administration est bien entendu à distinguer de celle de l'institution provinciale.

- **Op welk moment werden de gouverneurs ingelicht dat er een nieuwe pandemie dreigde?**

Voir slides. Officiellement, lors de la Conférence des gouverneurs du 4 mars avec Tom Auwers (SPF Santé).

- **Op welke manier werden zij betrokken bij het te nemen beleid?**

Au départ, peu impliqués, mais bien conscients de l'imminence potentielle d'une crise (l'attention sur ce point fut attirée notamment en Conférence des gouverneurs du 4 mars). Dès la phase fédérale, montée en puissance. Voir slides.

- **Graag een overzicht van de verschillende manieren waarop zij betrokken waren, alsook wanneer deze betrokkenheid werd opgestart.**

Voir slides. Voir la description des chantiers : Monitoring 24/7, EPI, O₂ / Tests / Equipements / Centres de pré-tri (PMO) / CIS / MR-MRS-résidentiel handicapés / funérailles et décès / accueil publics fragilisés / police administrative / communication. D'emblée les gouverneurs ont été considérés comme l'autorité de référence des pouvoirs locaux (= les communes / les bourgmestres).

- **Hoe evalueren de gouverneurs het preventief gezondheidsbeleid en onze voorbereiding op een pandemie?**

Système hospitalier a bien tenu – le système d'urgence médicale aussi, mais dans des conditions de travail qui sont rapidement devenues très pénibles, le personnel médical a rapidement été mis sous grande pression. En revanche, sentiment d'impréparation face à cette pandémie.

- **Waren de gouverneurs vanuit hun bevoegdheden inzake crisisbeheer al dan niet vragende partij voor een grotere rol bij het begin van deze pandemie in februari 2020?** Oui dès le 5 février. Voir slides

- **Quand avez-vous pour la première fois été informés de l'existence du covid19 ?**

Officiellement le 5 février mais la presse en parlait déjà. Comme l'indique le Gouverneur de Namur dans sa note à la Commission spéciale covid-19 : « *Commençant à entendre les informations les plus diverses qui circulaient à propos de ce virus, je prends l'initiative le 28 janvier de demander l'inscription du point à l'ordre du jour de la conférence des gouverneurs prévue le 5 février.*

Dans l'intervalle, je prends une série de contacts informatifs auprès de la D2 (discipline médicale, à savoir l'inspection fédérale d'hygiène), auprès du 112 ainsi qu'auprès du centre national de crise.

Le 3 février, les consignes et renseignements disponibles sur le site du SPF Santé publique sont mis en ligne sur mon site.

Le mercredi 5 février, la conférence des gouverneurs se tient en présence de deux représentants de la Santé Publique Fédérale qui tentent de répondre à nos questions. L'origine du virus et ses caractéristiques (données intéressantes mais qui finalement conditionnent a priori très peu - surtout la première - les actions que nous serions, le cas échéant, amenés à poser et les décisions que nous pourrions prendre dans le cadre de nos compétences de gestionnaires de crise en tant qu'autorités de police administrative) constituent l'essentiel des échanges.

Je pose quant à moi cependant une question précise : devons-nous nous attendre à mettre en place des dispositifs spécifiques ? (et je visais par ma question les fameux PCLS – points de Contact Locaux de Soins - dont l'installation devait être préparée par les communes en 2009 pour accueillir et orienter les malades dans la perspective d'une épidémie/pandémie de grippe H1N1) et si oui, lesquels et selon quelles modalités ? On me répond alors par la négative.

Entre le 21 février et le 26 février, nous recevons des éléments d'informations complémentaires venant du centre de crise fédéral (NCCN) et transmis à la demande de la Santé publique; je les relaye vers les communes (les bourgmestres et les « planus »). Un élément fondamental qu'il faut souligner, c'est qu'à

cette période nous sommes toujours dans une gestion mono-disciplinaire du phénomène. Je veux dire par là que c'est la Santé publique et elle seule qui est maître des informations. Le centre national de crise (NCCN) qui dépend quant à lui du ministère de l'intérieur, n'est qu'un intermédiaire dans la chaîne de communication et n'est toujours pas formellement activé.

Pour en revenir à **la ligne du temps** du suivi du phénomène à l'échelle territoriale provinciale, la toute fin du mois de février et les premiers jours du mois de mars furent mis à profit pour mettre en place sur ce sujet une concertation régulière avec mes collègues. En premier lieu, francophones, puis de tout le pays. Les premiers objectifs étaient de lister les questions et interrogations sur les consignes qui commençaient à apparaître, de tenter de trouver des éléments aptes à mesurer les impacts, d'établir des ponts et des corrélations entre une approche mono-disciplinaire du phénomène (approche mono-disciplinaire dans laquelle nous étions encore et toujours à ce moment-là ainsi que je l'ai déjà dit puisque le gouvernail se trouvait uniquement entre les mains de la Santé publique, seul maître non seulement de l'information validée mais aussi des directives données) et une approche multidisciplinaire qui est le principal prisme par lequel des autorités administratives tels que les gouverneurs peuvent appréhender ce genre de situation.

Le 3 mars : une nouvelle réunion de la cellule de sécurité provinciale consacrée à la propagation du coronavirus. Avec pour la première fois, la présence d'un représentant de l'AVIQ (en l'occurrence une représentante) qui assistait à une cellule de sécurité provinciale.

Une nouvelle réunion de la conférence des gouverneurs se tiendra **le 4 mars**, en présence cette fois notamment du président du comité de direction du SPF Santé publique, de son directeur général « soins de santé » (l'actuel commissaire Corona) et du directeur général du centre national de crise.

Une conférence des bourgmestres de la province de Namur est convoquée pour le **11 mars**. On y parlera surtout d'annulation des événements et de volonté (compliquée) de se coordonner sur ce point.

Une réunion **du 12 mars 2020 au NCCN** sur la propagation du coronavirus où les gouverneurs étaient présents. Une nouvelle cellule de sécurité provinciale se tient ensuite le **17 mars**. »

- **Quel a été votre rôle dans la gestion de la crise du covid ?**

Voir slides : Point contact NCCN + appui et coordination des chantiers. Monitoring 24/7, EPI, O₂ / Tests / Equipements / Centres de pré-tri (PMO) / CIS / MR-MRS-résidentiel handicapés / funérailles et décès / accueil publics fragilisés / police administrative / communication + d'emblée les gouverneurs ont été considérés comme l'autorité de référence des pouvoirs locaux (= les communes / les bourgmestres).

- **Qui était/étaient votre/vos interlocuteur(s) aux niveaux fédéral et régional ?**

Le NCCN surtout, parfois les Ministres Intérieur, ou De Backer ou Goffin (Défense), (une fois la Min. de la Santé) + réunions avec l'AVIQ, le Min Président RW (Di Rupo), la Ministre Santé RW (Morreale), les Min. enseignement FWB (Désir et Glatigny), le Min Pouvoir locaux RW (Dermagne puis Collignon).

- **Cette communication était-elle aisée ou compliquée ? Pourquoi ?**

Aisée, car habitude de fonctionner en cellule de crise mais compliquée, car parfois sentiment de ne pas avancer (sans oublier le flou entourant certaines décisions). Voir slides sur les difficultés.

- **Avez-vous été conviés à participer à la rédaction du nouveau plan pandémie ?**

Pas personnellement, c'est le Gouverneur du Luxembourg et celui du Brabant flamand qui ont été les rédacteurs du PPUI modèle.

- **Si oui, quelles sont les modalités de votre implication ? Quel est votre apport pour ce nouveau plan ?**

Ils ont intégré le PPUI sous un format classique qui permet aux disciplines de s'y retrouver aisément.

- **Si cela n'a pas encore été le cas, estimez-vous utile de pouvoir participer à la rédaction de ce nouveau plan ?**

Mission a été déléguée avec succès à nos collègues. En revanche, ce serait utile si le plan dépassait la dimension fédérale.

2° INFORMATIE INTERNATIONAAL EN DERDE LANDEN DEC.2019-MAART 2020 / 2° INFORMATION INTERNATIONALE ET PAYS TIERS DÉC.2019-MARS 2020
--

- **Kregen jullie als gouverneurs rechtstreekse informatie vanuit het buitenland zoals het Belgische nationale niveau of verliep de briefing altijd via de federale overheid?**

Pas concerné directement (pas de frontière en BW) mais mes collègues ont travaillé directement avec les préfets (France) ou les ministères compétents (Luxembourg – Allemagne) à de très nombreuses reprises. Ils se sont coordonnés notamment quand les mesures divergeaient des deux côtés de la frontière.

- **Vinden jullie dat jullie tijdig op de hoogte werden gebracht van de alarmerende berichten uit China en later Hong Kong, Singapore en Zuid-Korea en Iran, door de federale overheid?**

Les informations étaient dans la presse. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons interpellé le SPF santé publique pour en savoir plus dès février.

3° FEDERALE BESLISSINGEN EN MAATREGELEN DEC.2019-MAART 2020 / 3° DÉCISIONS ET MESURES FÉDÉRALES DÉC.2019-MARS 2020

Période dec 2019 – jan 2020

- **Welke stappen hebben jullie intern genomen in deze fase van 'vooralarm'?**

Relecture du plan pandémie – convocation de 2 cellules de sécurité (notamment sur le sujet). Préparation d'une conférence des bourgmestres le 4 mars sur le coronavirus.

- **Hoe werd de interne werking voor een pandemie voorbereid en gepoogd zeker te stellen?**

Mesures de préventions internes + BCP interne + télétravail

- **Wanneer kwamen de veiligheidscellen van de gouverneurs en burgemeesters in actie m.b.t. de coronapandemie?**

Dès le 7 février (réunion cellule sécurité où l'on aborde question) et passage en Comité de coordination provincial dès la phase fédérale. Voir slides.

- **Welke voornaamste risico's werden in deze periode door de veiligheidscellen opgetekend?**

Saturation des hôpitaux, saturation des morgues, effondrement de la distribution des moyens vitaux par manque de main-d'œuvre et risques de troubles de l'ordre public.

- **In hoeverre was het duidelijk dat we afstevenden op een federale fase en geen provinciale fase?**

A mes yeux, la Loi et l'Arrêté sont clairs dès lors que le phénomène touche tout le pays. Cependant, il y a eu des hésitations - encore exprimées lors d'une réunion Covid-19 au NCCN le jeudi 12 mars 2020.

- **Wanneer contacteerden de gouverneurs voor het eerst andere actoren zoals politie of medische hulpdiensten om mee rond de tafel te zitten?**

Pour le BW, dès le 7 février pour information mais ensuite dès le 4 mars pour se préparer (idem dans les autres provinces). Voir slides.

- **Of wanneer contacteerden deze actoren de gouverneurs zelf?**

Initiative est venue du gouverneur (en BW).

- **Om welke redenen?** Voir slides. Inquiétudes multiples des bourgmestres aussi.

- **Wat was jullie inschatting van de situatie op dat ogenblik?**

Voir slide SWOT perception avant phase fédérale.

- **Op welke moment kon men echt spreken van een sense of urgency, of was er vooral een gebrek hieraan in deze periode?**

Dès le début mars et grosses tensions lors de la Conférence des gouverneurs du 4 mars sur le degré d'urgence.

- **Was het duidelijk wat jullie opdrachten en verantwoordelijkheden waren in deze aanloop naar het federaal crisisbeheer?**

Non – absence de réponses à nos questions et à celles du NCCN. Voir slides.

- **Wat waren die?** C'est un devoir permanent que de se préparer.

- **En was het ook duidelijk waar de scheiding federale bevoegdheden en die van jullie lag?**

Le pouvoir des gouverneurs s'inscrit dans la Loi et le mandat que lui donne le gouvernement fédéral (ou régional). Les limites sont assez claires dans le cadre des situation d'urgence - même s'il existe une indépendance relative pour s'adapter à son terrain.

- **Waren er voldoende middelen en personeel voorhanden om deze uit te voeren?**

Il n'y en a jamais assez dans ce genre de circonstances. Surtout pour des questions logistiques. Heureusement, nous avons de bons partenaires. Voir slides.

Afkondiging Federale fase (12 maart 2020)

- **Hoe verloopt de samenwerking en communicatie tussen de gouverneurs onderling en hun veiligheidscellen sinds de afkondiging van de federale fase?**

Conformément à l'AR de mai 2019 en élargissant structures à des expertises extérieures utiles (AVIQ, Dir-med, cercles de médecins généralistes...). Concrètement, on est passé en vidéoconférences dès la seconde réunion de la cellule de sécurité en phase fédérale.

- **Waar zijn er punten die kunnen verbeterd worden?**

Absence de l'IHF inspecteur fédéral d'hygiène – car il est aussi compétent dans le Hainaut et à Namur + membre RMG. On ne l'a vu qu'une fois ou deux durant toute la crise. Heureusement, il a une super adjointe (On a aussi dû recruter un médecin, ancien IHF, sur fonds wallons). Manque d'informations sur l'origine des contaminations. Voir slides.

- **Hoe verliep/verloopt het dagelijks overleg van elk van de gouverneurs met zijn noodplanningsambtenaar en tussen brandweer, medische dienst, rode kruis, politie, civiele bescherming, defensie en dienst communicatie?**

Procédures propres à chaque gouverneur – Accès à des plateformes communes - réunions régulières. Les membres des disciplines se connaissent bien, ont confiance entre eux et travaillent en direct.

- **Welke verbeterpunten zijn daarin opgemerkt?** Sur cet aspect – rien de spécifique.
- **Kon men steeds van een gelijkstemming van de violen op provinciaal niveau tussen de verschillende disciplines spreken?** Oui.

- **In welke provincies was dit niet het geval en om welke redenen?**

Je n'ai pas connaissance de souci dans une autre province. Partout des discussions professionnelles autour des mesures additionnelles ou des mesures fédérales. Beaucoup de questions pratiques et d'informations à partager.

- **Welke thema's zorgden voor de grootste controverse of tegenstand?**

L'assouplissement de mesures au moment où l'épidémie ne semble pas maîtrisée, sans oublier la polémique autour des équipements de protection individuelle (EPI).

- **Hoe verliep het contact met het NCCN?**

Globalement bien, on a l'habitude. En revanche, les changements d'agenda fréquents rendaient la gestion des équipes plus complexe. On a aussi dû souvent attendre longtemps des réponses à des questions relayées auprès du NCCN (parfois, certaines questions sont restées sans réponse mais cela ne dépendait pas souvent du NCCN).

- **Werden vooraf rampenplannen ifv een pandemie geoefend?**

Non – opposition du SPF Santé publique à ce sujet – voir compte rendu Conférence des gouverneurs du 5 février. Voir slides.

- **Werden noodscenario's doorlopen?**

L'arrêté royal de mai 2019 et le fonctionnement des organes a été exécuté / respecté conformément à nos plans généraux d'urgence et d'intervention provinciaux (PGUIP).

- **Hoe beoordelen jullie de ondersteuning die jullie medio maart kregen vanuit de federale overheid in functie van wat er van jullie verwacht werd?**

Pas reçu de soutien et c'est assez normal à ce stade. C'est de la part des gouverneurs que le soutien pour la mise en œuvre des mesures était attendu dans ce premier temps.

- **Werden er budgetten voorzien?**

Très peu par le fédéral (10.000 € fin décembre 2020 – sans laisser un délai suffisamment important pour pouvoir les utiliser avec efficacité). Des emplois à partir de septembre et des moyens par la RW et la Province assez rapidement. Voir slides

- **Op welk moment werden jullie betrokken bij de crisisbeheersing en op de hoogte gebracht van het nieuws dat er een pandemie dreigde?**

Officiellement, le 12 mars. Voir slides. Dès le 5 février, nous avons des échanges à ce sujet en Conférence des gouverneurs. Fin février, le Gouverneur Tommy Leclercq s'inquiète auprès de la Première Ministre et du Ministre Président de la RW de ne pas avoir d'instructions (ni de ne pas être en phase fédérale de situation d'urgence). De même, plusieurs gouverneurs sollicitent l'inscription du point coronavirus à l'ordre du jour de la réunion du 4 mars.

- **Werden er op het provinciaal niveau rampenplannen voorbereid of geoefend ingeval de situatie uit de hand zou lopen?**

Le plan pandémie de 2006-2009 et le plan général d'urgence et d'intervention provincial existent. Le fonctionnement des organes a été respecté conformément à nos plans généraux d'urgence et d'intervention provinciaux (PGUIP). Les plans MASH ou les nouveaux PUH (plans d'urgence hospitaliers) étaient précisément en voie d'approbations. En septembre adoption d'un nouveau plan provincial particulier d'urgence et d'intervention pandémie. Voir slides.

- **Waren de bevoegdheden en met name de uitbreiding van bevoegdheden meteen duidelijk?**

S'il s'agit des pouvoirs des gouverneurs : Non, voir la réaction du Ministre de l'Intérieur contre la prise de mesures locales en avril et mai 2020 (avant de changer d'attitude).

- **Was er een goede communicatie tussen de hogere maar ook de lagere beleidsniveaus opdat klaar en duidelijk was welke bewegingsruimte jullie hadden om te reageren?**

Pas toujours, nous avons souvent dû demander des précisions sur l'ampleur de notre mandat et clarifier les procédures ou demander des précisions.

- **Avez-vous été en contact avec les différents organes créés pour gérer cette crise du covid ?**

Oui – présentation généralement lors de vidéoconférences avec le NCCN.

- **Comment cela s'est-il passé ?**

TB généralement sauf pour la présentation de l'outil CERM. Outil qui nous a plus compliqué la vie qu'autre chose.

- **Estimez-vous que les instructions que vous receviez étaient claires ?**

Quand il y en avait, généralement oui- la difficulté est qu'il n'y en avait pas toujours.

- **Estimez-vous que les instructions que vous receviez étaient faciles à mettre en œuvre ?**

Cela dépend. Interdire aux bourgmestres de prendre des mesures alors qu'il faudrait en prendre est compliqué par exemple. Décréter que l'on doit surveiller l'ouverture des commerces alors qu'on n'a pas les moyens policiers à ce moment-là pour le faire est compliqué aussi. Comme l'indique le Gouverneur de Namur dans sa note à la commission spéciale : « Il y a eu peu d'instructions claires, surtout en début de crise, et de « missions », qu'elles soient demandées par le niveau politique ou par NCCN.

Comme retour du terrain, les bourgmestres, les zones de police et le Procureur du Roi ont en outre indiqué de nombreux problèmes dans l'application et l'interprétation des décisions (termes vagues, juridiquement non définis, etc.). Un nombre si élevé de questions reflète pour nous un manque de précision dans les décisions à faire appliquer.

En outre, l'application de certaines décisions a parfois été rendue difficile par le manque de moyens (ou d'appui logistique) fédéraux ou régionaux, en amont de la décision.

Rappelons que chaque gouverneur est notamment concerné par deux autorités de tutelle (fédérale et régionale) qui n'ont pas suffisamment conscience de ce qui est fait par l'autre niveau de pouvoir. Cela a un impact sur la mise en œuvre des décisions. »

- **Estimez-vous que les questions, craintes, difficultés que vous exprimiez étaient entendues par les acteurs politiques ?**

Sans doute mais pas toujours suivie d'effets. Comme l'indique le Gouverneur de Namur dans sa note à la commission spéciale : « De manière générale, une des difficultés réside dans le nombre d'interlocuteurs (multiplications des taskforces) ainsi que des niveaux de pouvoirs impliqués. Il est donc parfois compliqué de s'adresser au bon « interlocuteur » (par exemple Santé publique, parfois NCCN, parfois « autre ») pour poser des questions. Un manque de clarté du fonctionnement et de certaines structures qui compliquent les remontées et demandes d'informations.

Dès le mois de février, nous avons exprimé à plusieurs reprises la nécessité de se préparer (planifier) à une éventuelle aggravation de la situation sanitaire sans être réellement entendus par la Santé publique notamment.

Pour le cas spécifique de l'augmentation des cas en octobre 2020 (particulièrement forte en Wallonie), nous avons l'impression de n'avoir été que tardivement entendus sur la dégradation de la situation et aux risques liés notamment à la saturation du système hospitalier dans le sud du pays, et ce, malgré les multiples demandes et inquiétudes exprimées par le gouverneur (relayant les remontées de terrain) appelant à une réaction à l'échelle nationale (mesures à prendre). »

- **Est-ce que vous avez toujours pu disposer des données scientifiques nécessaires pour vos prises de décision ?**

Non. Absence d'informations sur l'origine des contaminations. Voir slides. Comme l'indique le Gouverneur de Namur dans sa note à la commission spéciale : « Nous recevons beaucoup de données de plusieurs partenaires (Sciensano et AVIQ principalement). Malheureusement, ces données sont des données brutes sur lesquelles aucune analyse qualitative n'est réalisée par ces organismes.

En conséquence, nous pouvons difficilement comprendre pourquoi tel ou tel indicateur est à la hausse ou à la baisse et ne pouvons savoir que faire ni où agir (et comment). En conséquence, nous sommes contraints de « naviguer à vue » et faire appel à nos talents d'épidémiologistes en herbe afin d'émettre nous-mêmes des hypothèses de travail qui ne sont pas validées scientifiquement.

À aucun moment, nous n'avons donc eu une vision claire ou éclairée des actions à entreprendre afin d'anticiper d'éventuels problèmes.

Ces données ont permis une seule chose, constater la présence du virus dans une collectivité et y envoyer notre OST pour gérer la crise sur place. Du curatif donc. »

- **Avez-vous renforcé vos équipes afin de gérer la crise du covid ?** Oui lors de la 2^e vague (BW).

- **Si oui, selon quelles modalités ?**

Interne SPF IBZ et fonction publique fédérale (2 ETP- 1 en septembre et l'autre en novembre), appui du gouvernement wallon (2 ETP en décembre) + contrat pour un expert médecin + conversion temporaire de la cellule prévention sécurité routière en cellule d'appui aux maisons de repos + Outbreak Support Team de l'AVIQ (voir slides). Comme l'indique le Gouverneur de Namur dans sa note à la commission spéciale : « A Namur, la gestion de la crise COVID 19 a occupé à « quasi temps plein » 5 agents du SPF Intérieur (4,80 ETP) dont 4 sont des membres du service de sécurité civile.

Le terme « quasi temps plein » est indiqué car plusieurs d'entre-eux sont – vu la petitesse de nos équipes – polyvalents. Ils sont amenés à gérer ou à intervenir dans la gestion d'autres matières fédérales/autres

dossiers qui incombent aux gouverneurs et/ou dans des missions transversales or aucune de ces matières/tâches n'a été suspendue durant la crise COVID19.

Cette équipe d'agents du SPF Intérieur a été tardivement renforcée (à partir d'octobre 2020) par un agent de ce SPF (dont le contrat devait prendre fin le 31/12 mais prolongé pour 6 mois).

Vu la charge de travail liée aux multiples aspects de cette crise, l'équipe d'agents fédéraux précitée étant insuffisante, dès le départ ont été impliqués (également à quasi temps plein) des agents qui ne dépendent pas du SPF Intérieur à savoir :

- La commissaire d'arrondissement ;
- L'officier de liaison (police fédérale) ;
- Le chef de cabinet et d'autres agents régionaux de celui-ci.

Pour ces derniers (régionaux), la gestion de crise ne fait – en principe – pas partie de leur core business. N'est ci-dessus visée que l'équipe de l'entourage direct du gouverneur (la cellule de coordination interne du gouverneur). D'autres renforts ont été trouvés auprès de la Province qui a accepté de détacher plusieurs agents pour notamment – en dehors du personnel des disciplines visées dans la législation – intervenir au sein de structures de crise qu'il nous a été demandé de mettre en place et qui ont agi sous la direction du gouverneur. Le HUB en est un exemple parmi d'autres.

En conclusion, le personnel fédéral à disposition est insuffisant pour assurer la gestion d'une crise d'une telle ampleur et d'une telle longueur et qui continue à générer de très nombreuses sollicitations urgentes ».

5° COORDINATIE EN UITVOERING MAATREGELEN BESTRIJDING VAN DE EPIDEMIE / 5° COORDINATION ET MISE EN OEUVRE DES MESURES DE LUTTE CONTRE

- **Is de provinciale crisiscel voor al haar informatie afhankelijk van de medewerking van sciensano of het federale bestuursniveau of heeft zij automatisch toegang tot alle relevante data in de provincie opdat de nodige maatregelen genomen kunnen worden?**

Voir slide sur le monitoring. Dépendant de sciensano, de l'AVIQ et de l'ONE. Accès à des plateformes wallonnes de l'AVIQ. Mais aussi données de la centrale 112 sur les transports ambulances covid.

- **Mevrouw Berx Cathy:**

U nam in juli doortastende maatregelen in Antwerpen. Zo voorkwam u mogelijk een tweede golf tijdens de zomer.

Wat motiveerde u om zelf de vlucht vooruit te nemen en maatregelen te gaan nemen waar onze nationale veiligheidsraad en het Vlaamse niveau anders besliste?

Ervoer u druk om deze maatregelen níét of wel uit te voeren, zo ja in welke zin en van waaruit?

Heeft u speciale inspanningen geleverd om de maatregelen in kwetsbare wijken te handhaven?

Is er een bepaald protocol uitgewerkt dat bepaalde wanneer u deze maatregelen diende te nemen of was dat een persoonlijke beslissing van u en eventueel de deputatie? Sans objet pour le BW

5.1. levering en verdeling beschermingsmateriaal ziekenhuizen, gezondheidswerkers,.../ 5.1. fourniture et distribution du matériel de protection pour les hôpitaux, personnel de santé,...

- **Heeft u enige invloed gehad als provincie of hebben jullie een informatiepunt waarbij vragen of problemen over beschermingsmateriaal kunnen samenkomen?**

Nous avons eu accès par mail à l'équipe *coronashortage* où on adressait les demandes sans jamais savoir si elles allaient être satisfaites. On s'est débrouillé nous-mêmes dans l'urgence pour constituer un hub de fournitures d'EPI. Voir slides.

5.2. organisatie van de ziekhuis capaciteit,.../ 5.2. organisation des capacités hospitalières

- **Kreeg u duidelijke communicatie over de te verwachten leveringen van de federale of gewestelijke overheden?**

Cela fut variable : pas toujours rapidement, parfois erronées ou suscitant des questions sur les choix de priorité. Parfois on a découvert qu'il restait des stocks (blouses par exemple) un peu par hasard.

5.3. spreidingsplan patiënten over ziekenhuizen / 5.3. plan de répartition des patients entre les hôpitaux

- **Hebben jullie zelf initiatieven genomen ter aankoop of productie van beschermingsmateriaal?**

Oui – achats de masques et production de masques en tissus, achat de blouses, appels aux dons d'entreprises, fabrication dans les laboratoires de la province de gel hydro-alcoolique, utilisation de ponchos et bandanas détournés de leur usage, production et achat de visières 3D. idem dans les autres provinces. Voir slides.

5.4. terbeschikkingstelling beschermingsmateriaal bevolking / 5.4. mise à disposition du matériel de protection pour la population

- **Hebben de gouverneurs gepleit voor het verkrijgen van beschermingsmateriaal voor de bevolking op internationaal of nationaal niveau of bij de bedrijven of de bevolking, of was er een invloed op de prioritisering van beschermingsmateriaal?**

Au niveau international, on ne pouvait pas prendre de telles initiatives. Nous renvoyons toutes les offres à la plateforme ad-hoc. En revanche, nous formulons des demandes prioritaires en fonction de ce que le terrain nous informait. Il arrivait aussi qu'on reçoive des offres à vil prix d'entreprises qui semblaient avant tout motivées par des fins strictement mercantiles (elles étaient relayées vers la plateforme pour vérification)

5.5. keuze voor de kanalen voor de productie en distributie van beschermingsmiddelen / 5.5. choix des circuits de production et de distribution

5.6. beschikbaarheid en distributie goederen en producten voor bestrijden van pandemie/ 5.6. disponibilité et distribution des biens et produits à la lutte contre la pandémie

5.6.1. Persoonlijke beschermingsmaterialen (PBM) / 5.6.1. Équipements de protection individuelle (EPI)

- **We hoorden van de D4 dat de distributie van de beschermingsmiddelen gebeurde vanuit provinciaal opgezette hubs. Hoelang bleven deze beschermingsmiddelen daar alvorens ze verder werden getransporteerd?**

En mars et avril, distribution instantanée vers les communes dès que les masques arrivaient. Voir slides EPI.

- **Gebeurde dat verder transport ook door D4 zelf of gebeurde dit door de provincie?**

Par la province, par les communes, par les services du gouverneur, pour ce qui concerne le Bw (les stocks étaient d'ailleurs entreposés à l'Hôtel du Gouverneur Bw), par la Défense aussi parfois. Voir slides.

- **Hadden jullie als provincie een invloed op dit proces zoals bv de timing van het transport, de prioritisering van de beschermingsmiddelen of de keuze van de hub?**

Ce sont les gouverneurs qui ont défini les hubs (sauf le hub provincial militaire au SEMI - pharmacie militaire de Nivelles). Pour le reste, nous remontions nos priorités et nous recevions ce que l'on trouvait. Voir slides.

- **Werden deze hubs en de transporten steeds beveiligd?**

Je le pense. Les gouverneurs wallons n'ont pas connaissance d'incidents.

5.6.2. geneesmiddelen / 5.6.2. médicaments

5.6.3. vaccins / 5.6.3. vaccins

5.6.4. zuurstof / 5.6.4. oxygène

5.7. beschikbaarheid van tests en organisatie van contacttracing / 5.7. disponibilité de tests et organisation du traçage des contacts

- **Mevrouw de gouverneur, U bent zelf gestart met lokaal contactonderzoek. Wat was de reden waarom u hiermee startte? Is dit momenteel nog bezig en ondervond u hierbij successen? Uit een communiqué lezen we zelfs dat u op eigen initiatief samen zat met de naburige provinciebestuurders van over de grens en daarmee grensoverschrijdende contactopvolging, brononderzoek en opvolging van mogelijke grensoverschrijdende clusters besprak.**
 - Was het op dat moment in België nog niet mogelijk om grensoverschrijdend te werk te gaan? Is het initiatief gestart? En bestaat er cijfermateriaal over de succesratio: hoeveel mensen bereikte u hiermee? Hoeveel contacten gaven de covid-19positieven gemiddeld aan te hebben gehad? Hoeveel tijd verliep er tussen het bekend raken van een positief resultaat, het verwittigen van de positief geteste persoon, het verkrijgen van de lijst met diens contacten en deze contacten opbellen?
 - Betekent dit dat deze door jullie gecontacteerde personen niet door de Vlaamse contacttracing werden gecontacteerd en dat jullie deze taken overnamen of gebeurde het parallel? Was er onderlinge afstemming met de interfederale dienst contacttracing? Is er inmiddels uitwisseling tussen de door jullie gebruikte database en de centrale database?
 - Jullie contacttracers (case managers en field managers) werden opgeleid door het tropisch instituut van Antwerpen. Werden de nationale contacttracers hier niet door opgeleid? Waarom was er de nood aan lokale contacttracing? Werkte dit beter volgens u?
 - Hebben andere provincies interesse getoond in dat systeem? Wat zijn volgens u de voor-en nadelen van dit provinciale contacttracing systeem?
- **Werden de quarantainemaatregelen door jullie expliciet meer opgevolgd of gehandhaafd?**
- **Hoe evalueren de gouverneurs de werking van de contactopsporing tijdens de verschillende fasen van deze pandemie?**

Très très lacunaire – Faillite du système lors du pic de la 2^e vague (plus de 50 % des cas C+ ne recevaient aucun contact téléphonique – Absence de recherche sur l'origine des contaminations. Aucun suivi du tracing dans l'horeca ou dans les lieux de travail. Pas de retour d'information vers les autorités).

- **Hoe evolueert men ook de beslissing om de contact- en bronopsporing binnen collectiviteiten te laten gebeuren door de bevoegde arts of medisch specialist in de collectiviteiten zelf? Graag wat duiding.**

Demander à l'AVIQ. On refuse de donner des informations de ce type aux gouverneurs ou aux bourgmestres. Ce sont les médecins du terrain qui nous communiquent les informations : exemple un médecin coordinateur de maison de repos va nous expliquer les hypothèses qu'il a quant à l'origine des cas au sein de la maison de repos. Si on demande officiellement la même chose, nous n'aurons pas d'informations.

5.8. Screeningcapaciteit en screeningbeleid, o.m. in het licht van beleid in andere Europese landen / 5.8. capacités de dépistage et politique de dépistage, notamment au regard d'autres pays européens

5.9. betrekkingen en samenwerking met buurlanden, Europese en internationale instellingen / 5.9. relations et coopérations avec les pays voisins, institutions européennes et internationales

5.9.1. Europa / 5.9.1. Europe

- **Op 6 oktober lezen we in diverse Belgische en Nederlandse persberichten dat er een grensoverschrijdende samenwerking met Nederland is gestart.**

Hoe staat het nu met deze samenwerking? Heeft dit vruchten opgeleverd?

Waren er geen gelijkaardige initiatieven vanuit de federale of Vlaamse overheid gestart waardoor er nog nood was aan dit extra overleg? Sans objet pour ce qui me concerne (BW).

5.10. efficiency van de nationale coördinatie / 5.10. efficience de la coordination au niveau national

- **Gouverneurs kunnen/konden strengere maatregelen opleggen dan het federale niveau. In welke gevallen zagen (bepaalde) gouverneurs zich hiertoe genoodzaakt? Welke redenen lagen daar aan de grondslag?**

En fonction de l'évolution de l'épidémie dans leur province et de certaines circonstances locales. L'obligation de motiver de telles décisions a toujours été rencontrée et aucune de ces décisions complémentaires n'a été cassée par le Conseil d'Etat à ma connaissance. Pour ce qui concerne, par exemple, le Brabant wallon, le gouverneur a décidé un confinement nocturne (couvre-feu) dès le 12 octobre (avec accord du cabinet de la Ministre de l'Intérieur).

La situation du BW (comme de la Province du Luxembourg) à ce moment-là était déjà critique avec une très forte circulation du virus notamment chez les jeunes. Les informations du terrain autour de rassemblements festifs contaminateurs m'arrivaient depuis les centres de testing en Brabant wallon. Je savais en outre que de nombreuses personnes ne respectaient plus les consignes de quarantaine ou d'isolement autour des établissements scolaires et universitaires (ce qui était propre au BW), mais pas seulement.

Après discussions avec la D3 sur les meilleurs moyens de contenir / réduire ces comportements à risque, la piste du couvre-feu s'est imposée. L'exemple de son succès à Anvers comme les aspects pratiques à mettre en œuvre ont aussi motivé ce choix. Il y a malheureusement eu trop de discussions avant le feu vert et je regrette de ne pas avoir pris cette décision 3 jours plus tôt.

- **In hoeveel van deze gevallen was er consensus hierover tijdens hun overleg met de lokale besturen/burgemeesters?**

En Brabant wallon, toutes les décisions de police administrative ont été discutées en conférence des bourgmestres – y compris celle du couvre-feu. Elles ont toutes fait l'objet d'un consensus même si le gouverneur décide seul dans ces cas-là.

- **In hoeverre hebben de gouverneurs bijgedragen aan de opmaak van de MB's houdende dringende maatregelen om de verspreiding van het coronavirus COVID-19 te beperken?**

Dans une mesure marginale pour des corrections ou des cas flagrants d'erreur lors de la 1^e vague. Consultations plus fréquentes lors de la 2^e vague.

- **In hoeverre is/was er een overeenstemming onder de gouverneurs om deze maatregelen consequent via MB's te poneren?**

Sur la forme, vu l'urgence, on pouvait sans doute difficilement faire autrement mais nous avons souvent discuté pour avoir des textes plus solides et plus clairs. Cela étant le choix stratégique de travailler sur base d'un arrêté ministériel et d'une FAQ sans valeur juridique n'était pas soutenu par les gouverneurs au départ. Beaucoup de temps a été consacré pour la mise en place de cet outil juridique qui ne semblait pas prévu pour un tel usage. Par ailleurs, il n'y a pas toujours eu de consensus sur le fond (en fonction de l'évolution locale de l'épidémie par exemple). A ce sujet voir slides et l'article de Mme Marie Muselle, Commissaire d'Arrondissement de Namur, « *Y a-t-il un pilote dans l'avion ?* ».

- **Hoe staan de gouverneurs t.a.v. de huidige wettelijke basis van al deze coronamaatregelen (nl. de MB's)?**

Voir ci-dessus, pour la plupart des gouverneurs, la base juridique est insuffisante - même si elle s'explique - et nous l'avons dit depuis mars. On préférerait un outil plus solide.

- **Zijn deze eventuele bemerkingen overgemaakt aan de minister van Binnenlandse zaken?**
Toujours
- **Zo ja, welke repliek is hierop gevolgd?** Modifications quand il s'agit de corrections factuelles
- **Na elk MB kwam er ook een aanpassing van de FAQ lijst. In welke mate hebben de gouverneurs hier hun bijdrage aan geleverd?**

Souvent pour signaler des incohérences ou pour faire ajouter des questions et réponses.

- **Ter operationalisering van de strategische en beleidsbeslissingen die werden genomen door de verschillende organen (zoals o.a. door NVR en COFECO) werden overlegmomenten georganiseerd met de gouverneurs, de Hoge Ambtenaar van Brussel en de MP van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Hierdoor konden zij op hun beurt de acties coördineren op gemeentelijk niveau. Hoe vlot verliepen deze overlegmomenten en waar ondervond men moeilijkheden?**

Voir slides. Les réunions / concertations sont habituelles entre nous et pas de souci sur la forme. Sur le fond, les difficultés portaient sur des différences d'appréciation de la gravité de la situation et des réponses à y apporter. J'identifie par exemple deux grandes difficultés lors du déconfinement :

1. Les protocoles qui nous ont compliqué la vie avec des accords pris sans validation multidisciplinaire, par des niveaux de pouvoirs sans responsabilité dans la gestion de crise. Cette inflation de protocoles a conduit à un déconfinement qui nous semblait de plus en plus anarchique.

2. Le Covid Event risk model (CERM) qui a fait l'objet de multiples va et vient entre le NCCN et les gouverneurs, alors que l'on sentait une obligation de produire cet outil uniquement motivée par la pression des organisateurs d'événements. Le souci, c'est qu'actuellement encore, des organisateurs se prévalent d'un score "vert" pour tenter d'obtenir (devant les autorités locales ou judiciaires) une dérogation ou une autorisation contraire à l'arrêté ministériel ou contraire à l'ordre public. L'analyse ne portant que sur le risque covid-19 et non sur les autres risques habituellement examinés en multidisciplinaire.

- **Welke specifieke problemen ondervonden gouverneurs (en in het verlengde daarvan, hun lokale besturen) m.b.t. de implementatie van de regels van zowel MB als bijhorend FAQ en kon men hier ook oplossingen voor vinden?**

Les délais de réception des arrêtés (la veille de les mettre en œuvre) et des FAQ (plusieurs jours après le nouvel arrêté) ;

- Selon la nature de certaines mesures et le degré d'interprétation lié à l'écriture de celle-ci.
- Chaque arrêté ministériel (ou FAQ) a nécessité des dizaines de mails ou d'appels de réponse à des questions que se posent les citoyens ou les bourgmestres. Un énorme travail pédagogique ou juridique était chaque fois indispensable.

- **Is er door de gouverneurs opgetreden geweest bij verschillende interpretaties van bepaalde maatregelen door hun lokale besturen? C'est arrivé.**

- **Zo ja, in welke gevallen?**

Des cas où les mesures étaient dérogatoires à l'arrêté ministériel ou à mes propres arrêtés. Un Bourgmestre ne peut déroger (donner une autorisation contraire à une règle par exemple) à un arrêté ministériel. Mais aussi des cas où les mesures allaient plus loin ou divergeaient trop du consensus entre les communes et le gouverneur. En Brabant wallon, il n'a jamais été nécessaire de faire usage du droit pour régler ces différences d'appréciations (un simple dialogue suffisait).

- **In welke gevallen beslisten de gouverneurs zelf om een andere interpretatie te hanteren of in te gaan tegen de vooropgesteld federale maatregelen van de MB's?**

Jamais à l'encontre mais en complémentarité. Cela étant, lorsque la Ville de Wavre a décidé de conseiller fortement le port du masque dans les espaces publics, au moment où il y avait encore pénurie de masques et un discours officiel sur l'inutilité relative de ceux-ci, j'ai laissé faire (je pensais même que c'était une bonne idée sauf qu'elle allait créer une course entre les communes pour prendre des mesures complémentaires). Rien ne m'a été reproché en direct mais mes collaborateurs ont senti comme « une désapprobation manifeste » venant des autorités supérieures. Aujourd'hui, je pense en outre que cette décision a permis d'accélérer le débat sur l'utilité du masque.

- **Zijn eventuele bemerkingen m.b.t. de implementatie overgemaakt aan de minister van Binnenlandse zaken? Oui via le NCCN.**

- **Zo ja, welke repliek is hierop gevolgd?**

Voir slides. Il est assez courant de ne pas avoir de suivi en temps utile en fonction du niveau de décision. Par exemple, nos suggestions pour le CNS ou le CODECO, n'étaient pas toujours toutes suivies (et c'est assez normal).

- **In hoeverre zijn de gouverneurs betrokken (geweest) bij de opmaak van de nieuwe pandemiewet, die er volgens de minister van binnenlandse zaken spoedig zal komen?**

Ils ont été impliqués dans la rédaction du modèle des plans provinciaux (PPUI) liés à ce plan fédéral. Voir slides.

- **In hoeverre hebben de gouverneurs advies verleend en/of betrokken geweest in het kader van de crisiscommunicatie (over hun territoriale gebieden)?**

Ils ont relayé et décliné au niveau local – avec l'aide des communes - la communication de crise fédérale. Des réunions régulières se tiennent avec les D5 de chaque province pour conseiller la communication. J'ai moi-même plusieurs fois fait des notes pour améliorer la communication.

- **Hoe staan zij tegenover de coronabaro-meter, dat door de minister van binnenlandse zaken op 14 oktober 2020 nog werd aangestipt als een belangrijk instrument dat een centrale rol in de communicatie zou spelen maar finaal toch on hold werd gezet?**

Avis personnel du gouverneur du BW, tant mieux ! Je crois dangereux d'avoir des outils automatiques. On a déjà eu le CERM qui a juste compliqué la vie des bourgmestres et des gouverneurs.

- **Bij aanvang van de gezondheids-crisis was er weinig beslissingsbevoegdheid voor de gouverneurs. Waarom was dit volgens u?**

Par méconnaissance du travail des gouverneurs et par crainte du partage du pouvoir (sentiment personnel)

- **Wanneer is dit veranderd?**

D'abord lors du passage en phase fédérale et ensuite cet été lors de la réécriture de l'article de l'arrêté ministériel qui donne le pouvoir aux autorités locales de prendre des mesures complémentaires si nécessaires. Ce pouvoir existe par ailleurs.

- **Wat waren de gevolgen hiervan volgens u?**

Une meilleure adaptation des mesures au terrain et une plus grande effectivité de celles-ci.

- **Wat was er volgens u anders verlopen indien de gouverneurs over meer slagkracht beschikten?**

Sans prétention, je pense que les mobilisations essentielles auraient été plus précoces, que certaines décisions n'auraient pas été des demi-mesures, que d'autres décisions auraient pu être plus fines en fonction de la situation dans chaque territoire. Cela dit, ce n'aurait été possible que si nous avions aussi disposé d'une capacité d'analyse scientifique propre ainsi que des conseils directs des experts au sein de nos cellule de crise.

- **Denkt u dat het provinciale niveau beter geplaatst is om te coördineren dan het lokale niveau? Of het federale of regionale niveau?**

Les niveaux fédéral, provincial et communal ont tous leur rôle par rapport à leur territoire. Il ne faut pas modifier l'articulation entre eux lors des crises, vu que ce système fonctionne

- **Wat denkt u dat de rol van de gouverneurs kan of zelfs moet zijn in het geval van een grootschalige crisis?**

Celui qui est prévu dans l'arrêté royal de mai 2019 (réalisé en consensus avec les gouverneurs et leurs équipes).

- **A côté des mesures décidées aux niveaux du Fédéral et des Régions, les communes ont parfois pris des mesures plus strictes. Cela a peu été le cas pour les Provinces. Pensez-vous que cela aurait été pertinent ?**

Oui dans certaines circonstances spécifiques. Voir réponses plus haut et comme l'indique le Gouverneur de Namur dans sa note à la commission spéciale : « *En guise de remarque préliminaire, il convient de noter que les autorités locales n'ont, dans un premier temps, pas été encouragées à adopter des mesures complémentaires et a fortiori plus strictes.*

Le courrier du Ministre de l'Intérieur du 15 mai 2020 en atteste. L'invitation faite au gouverneur de Namur de retirer son arrêté du 12 mai 2020 relatif aux événements en atteste également.

Par rapport à la question, il convient de noter que « les provinces » n'ont pas la faculté d'édicter des mesures de police administrative. Ni le conseil provincial, ni le collège provincial n'a cette faculté.

Les régions ne disposent également pas de cette compétence (hormis dans certains domaines très spécifiques).

Dès lors, il est probable que les mesures plus strictes des régions visées dans la question sont en fait les décisions prises par les gouverneurs de province par le biais de leurs arrêtés de police et ce, pour plusieurs d'entre elles, dans le cadre de concertations menées entre eux et avec le gouvernement régional de Wallonie.

Des mesures « plus strictes » que les règles fédérales du moment ont été prises par les gouverneurs de province sur notamment :

Une extension du « couvre-feu » national, plusieurs fois prolongée ;

Les activités de pompes funèbres et les funérailles ;

La fermeture des buvettes de clubs de sports ;

Les visites dans les MR(S) ;

Les logements touristiques ;

Les courses cyclistes.

Il convient d'ajouter à cette liste les arrêtés pris par les gouverneurs wallons concernant l'interdiction des événements et les voyages scolaires le 11 mars soit avant même le déclenchement d'une phase fédérale.

Il convient également d'y ajouter les mesures plus strictes adoptées par chaque gouverneur, comme par exemple en province de Namur, celles relatives à l'obligation d'avoir un masque avec soi et de le porter sur les marchés, dans les files, dans les bâtiments publics...

Il ne nous semble dès lors pas devoir être constaté qu'il y a eu peu de mesures plus strictes adoptées au niveau des « provinces » en comparaison aux communes. Les décisions de celles-ci consistent souvent en la détermination (prévue par l'arrêté ministériel) des lieux précis où le port du masque est obligatoire (telle ou telle rue) et/ou en la fermeture de lieux précis de leur territoire où elles ont constaté des rassemblements ou des situations non propices au respect des règles de distanciation sociale. »

- **Durant l'été, la Province d'Anvers a décrété un couvre-feu, fermé l'Horeca à 23h et pris d'autres mesures supplémentaires aux mesures nationales. La Province a en quelque sorte pallié le manque de réaction de la ville d'Anvers. Comment voyez-vous cette situation ?**

Pour les autres gouverneurs, c'était une décision normale en fonction de la situation dans le chef de la gouverneure d'Anvers.

- **De manière générale, comment les Provinces et les communes ont-elles coordonné leurs actions ?**

Ce ne sont pas les provinces mais bien les gouverneurs (de province) qui agissent ici. Par des dizaines de vidéoconférences (conférence des bourgmestres), des circulaires, des échanges permanents. La confiance réciproque a été un grand facilitateur dans la gestion quotidienne de la crise.

- **Pour de nombreux experts (R. Horton, E. Vlieghe, E. André, J. Neve,...) auditionnés au sein de cette Commission, le morcellement des compétences notamment en matière de santé, la multiplication des organes d'avis et le manque d'une unité de commandement a fragilisé notre pays dans sa capacité à répondre à la crise sanitaire. Partagez-vous le constat de ces experts ?**

A titre personnel oui (BW). Comme l'indique le Gouverneur de Namur dans sa note à la Commission spéciale covid-19 :

« Morcellement au niveau fédéral

Nécessité d'avoir une unité de commandement : 1 seul « chef ».

Manque d'identification de la « personne responsable ». Ministre Intérieur ? Première(e) Ministre ? CNS ? CODECO ? Autre ? Quel « statut » pour ce CNS, ce CODECO ? Forum ? Organe décisionnel ?

Articulation santé publique/intérieur complexe. Gestion bicéphale Santé Publique/Intérieur : difficulté d'avoir plusieurs interlocuteurs (et décideurs) en fonction des « dossiers ». Exemple : gestion logistique des EPI. Pourquoi Santé publique ? La gestion doit être plus intégrée : la Santé publique ne doit pas agir « à côté » des autres éléments, mais doit être véritablement intégrée en tant que discipline 2. Surtout en début de la crise, la gestion était bicéphale : autant que faire se peut multidisciplinaire d'un côté (via NCCN) mais restant très mono-disciplinaire d'un autre côté (via la Santé publique).

Amélioration avec la mise en place du commissariat Corona, mais ce n'est pas encore tout à fait intégré. Les conséquences de la crise sont multidisciplinaires. La gestion de la crise doit donc le rester. Le rôle de la Santé publique est néanmoins capital et primordial. Elle est au sein du comité de gestion l'expert (de par l'origine de la crise) mais pas le gestionnaire des multiples conséquences.

Morcellement fédéral/régional/communautaire

A partir du moment où il y a déclenchement d'une phase fédérale, le seul pilote doit être le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministre de l'intérieur (autorité ayant déclenché la phase fédérale et seule signataire de l'AM la décrétant) et seule autorité signant les AM organisant le confinement, les activités permises et les principes de leur contrôle.

L'ouverture aux entités fédérées, via le conseil national de sécurité, est le reflet de notre organisation institutionnelle et doit être le garant de la bonne information des entités fédérées sur les mesures prises, de leur adhésion à celles-ci et dès lors de la garantie de leur collaboration et de leur association pleine et acceptée dans l'opérationnalisation de ces mesures comme de leur mise en œuvre concrète, dans les compétences qui sont les leurs.

Mais action qui semble distincte parfois. Enorme difficulté pour les gouverneurs de « gérer » deux autorités de tutelle (fédérale et régionale) qui agissent parfois de concert (ce qui est bien) mais parfois pas, ou en tout cas n'ont pas suffisamment conscience de ce qui est fait par l'autre niveau de pouvoir, et surtout ce qui est demandé aux gouverneurs dans ce cadre (pas sûr que le fédéral ait bien compris l'activité énorme des gouverneurs en matière de collectivités par exemple).

Tous les aspects de la crise doivent être « gérés », ou à tout le moins coordonnés. Il ne faut pas considérer que les éléments sanitaires « non-fédéraux » en routine (exemple : maisons de repos) sont à considérer comme en-dehors du champ d'action de la « gestion de crise fédérale » (exemple de l'incendie dans une école qui n'est pas géré par la fédération Wallonie-Bruxelles).

Comment articuler la gestion de crise (qui a servi de base aux arrêtés ministériels) avec les dispositions santé et les dispositions régionales ? Tous les aspects de la crise ne doivent-ils pas être coordonnés au niveau fédéral ? Comment peut-on dire un moment que les maisons de repos échappent à la gestion de crise fédérale car elles relèvent des régions ? (imagine-t-on dire que c'est aux communautés de réagir si une école est en feu ?). De manière plus générale : nécessité donc de la mise sur pied d'un plan « pandémie » fédéral avec associations très fortes des entités fédérées, et de déclinaisons de celui-ci au niveau provincial.

Morcellement des actions

Multiplication de « protocoles », « circulaires » et autres issus des différents SPF, des entités fédérées, et même parfois d'institutions issues de la société civile ou d'asbl : impossible à gérer au niveau local et même de comprendre...

La multiplication des Task Forces, groupes de travail, etc... nous est apparue comme une manière de fonctionner désordonnée et dispersée.

Au surplus, il nous est difficile d'évaluer cet élément car nous avons une vue très limitée et partielle de cet aspect de la gestion. Nous avons été très tardivement et très partiellement informés et impliqués dans ces aspects, dont nous ne percevons donc que très peu l'ampleur et la structuration.

Manque flagrant de directives « officielles » de la part de l'autorité fédérale. Les gouverneurs se « débrouillent » avec ce qui leur semble devoir être fait. A part 3-4 « pauvres » circulaires sur la gestion de l'espace public et sur la gestion des décisions communales (qui nient en plus la réalité institutionnelle de la Wallonie...), aucune directive « forte ». Les rôles des gouverneurs et des bourgmestres à préciser. Peu d'instructions, surtout en début de crise, et de missions, qu'elles soient demandées par le niveau politique ou par NCCN. Les rôles des gouverneurs et des bourgmestres est à préciser. Il faut absolument donner des directives claires pour les gouverneurs : qu'est-ce qui est attendu d'eux ? Elles doivent être données clairement aux gouverneurs, qui ont « par défaut » beaucoup agi d'initiative par rapport aux problèmes « qui se présentaient » (ou pour pallier un retard ou une carence du niveau fédéral et/ou régional...). Un recentrage sur les missions demandées par le fédéral et le régional aux gouverneurs doit intervenir. »

- **Comment évaluez-vous la collaboration des Provinces avec les autres autorités politiques du pays ?**

Attention, une fois de plus, à la confusion entre province et gouverneur.

En effet, je ne pense pas que le sujet soit celui de la collaboration des provinces (administrations provinciales et Collèges) mais bien de celle des gouverneurs. Les gouverneurs sont les commissaires des gouvernement fédéral, régional et communautaire et les partenaires des communes et des disciplines de la sécurité. A ce titre, c'est notre première mission que de collaborer, et il m'est difficile de nous autoévaluer. Je pense que nous avons sans doute fait le maximum avec nos moyens mais qu'il convient d'être extrêmement humble au vu de l'ampleur du drame créé par ce virus.

- **Is het mogelijk een tijdslijn te geven van over welke informatie de gouverneurs beschikten in het kader van de pandemie, en vanaf zij bepaalde gegevens en rapporten systematisch ontvingen?** Voir réponses précédentes et voir slides.

- **Hoe evalueren de gouverneurs de tijdelijke infrastructuur die opgebouwd en ter beschikking gesteld werd tijdens de pandemie: de testcentra, schakelzorgcentra, ...**

Voir slides. Les centres de tests restent indispensables et fonctionnent maintenant de manière optimale. Les structures intermédiaires de soin ont eu leur utilité notamment pour soulager les hôpitaux et pour la qualité de la revalidation des patients qui sont passés par elles.

- **Quelles difficultés avez-vous rencontrées dans le cadre de la gestion de la crise ?** Voir slides.

- **Quelles sont, selon vous, les principales raisons des problèmes rencontrés dans le cadre de la gestion de la crise par la Belgique ?** Voir slides.

- **Estimez-vous que la gravité et l'urgence de la pandémie ont été sous-estimées ?**

Au départ oui. Comme l'indique le Gouverneur de Namur dans sa note à la Commission spéciale covid-19 : « La pandémie a sans doute été sous-estimée avant qu'elle n'arrive sur le territoire. En conséquence, il n'y avait eu aucune réelle préparation ni aucune alerte du SPF santé publique. Nos demandes sont restées sans réponses concrètes.

De notre côté, au début du mois de mars, nous avons déjà réuni la cellule de sécurité pour tenter d'obtenir des informations sur ce virus venu d'Asie ; cellule lors de laquelle l'IHF et l'AVIQ nous disaient encore que « ce n'était qu'une grosse grippe »

Mais, une fois l'épidémie sur le territoire, nous nous sommes tous rendus compte de l'ampleur de la situation et tout a été mis en œuvre –dans l'urgence– pour tenter de limiter la casse.

Pendant l'été et l'automne 2020, alors que l'épidémie semblait avoir presque disparu de la province, nous continuions le monitoring quotidien de la situation. Pour nous aider, la commission médicale a été

mise en place pour être certain d'être entourés d'experts capables d'interpréter les signaux (première réunion le 05.08).

Chaque indicateur était analysé par nos soins et un avis de la commission médicale était sollicité pour nous assurer de faire le nécessaire au moment voulu (mesures complémentaires).

En date du 02.10, nos experts nous disaient (cf. avis commission médicale du 02.10) : « [...] Au vu du nombre d'hospitalisations, on peut considérer que les capacités hospitalières en province de Namur sont encore peu impactées et que la situation n'est pas particulièrement préoccupante. [...] La commission estime en ce 02.10 qu'il n'est pas nécessaire de prendre de nouvelles mesures en province de Namur [...]. Globalement, les mesures existantes sont suffisantes [...] ».

2 jours plus tard, malgré le monitoring effectué et les mesures déjà en place au niveau local, provincial et fédéral, la situation a littéralement explosé : le nombre de cas est parti à la hausse, de même que les hospitalisations et le reste des indicateurs sans que nous ayons pu anticiper une telle flambée. Nous ne pouvions donc raisonnablement nous attendre à un tel emballement de la situation. Pour autant, la pandémie n'a pas été sous-estimée. »

- **Quelles recommandations émettez-vous afin d'améliorer à l'avenir la gestion d'une nouvelle crise éventuelle ?** Voir slides
- **Estimez-vous que vous devriez jouer un rôle plus important/différent dans la gestion d'une telle crise par rapport au rôle que vous avez rempli dans la gestion de cette crise ?**

Je pense que nous avons joué un rôle moindre au départ que celui que l'on est habitué à jouer en situation de crise. La difficulté est aussi dans la durée de cette crise et nous sommes encore trop dedans pour avoir le recul nécessaire. Comme l'indique le Gouverneur de Namur dans sa note à la Commission spéciale covid-19 : « La question n'est pas tant de se demander si les gouverneurs devraient ou auraient dû jouer un rôle plus important ou différent, l'analyse a posteriori (mais nous sommes encore loin de la post-crise à l'heure actuelle) de tout processus de gestion de crise montrant toujours qu'il y a des correctifs possibles, mais pourquoi ils ont été amenés à jouer leur rôle de cette manière, et comment ils l'ont joué. De nombreux éléments de réponse sont transversaux à plusieurs autres points/questions évoqués ci-avant.

Le rôle des gouverneurs doit à mon sens rester celui d'une coordination multidisciplinaire et stratégique de crise au niveau provincial et responsable de la D5, soit pour des situations d'ampleur locales (PGUI communaux/provinciaux ou PPUI), soit en implémentation territoriale d'une gestion fédérale de crise. Il resterait cependant effectivement opportun de redéfinir clairement le cadre de leur intervention dans celui de la planification d'urgence et de la gestion de crise, dans la mesure où les procédures et structures « classiques », c'est-à-dire celles prévues par l'AR du 22/05/19, ont quelque peu été mises à mal.

Il a en effet fallu mettre en place des structures de gestion particulière commandées par l'urgence, l'ampleur et le caractère inédit de la crise, des structures sui generis, tout en s'efforçant de trouver un juste équilibre au cœur de nos réalités institutionnelles et parfois de leur décalage (mise en place d'une cellule de coordination interne, de PMO, désignation de Dir-Med et Dir-Med adjoint, création d'un « PC Ops » absents dans le schéma de phase fédérale prévu dans l'AR 22/05/19, création de « Hubs logistiques », création d'outils de monitoring spécifiques, missions spécifiques confiées par le GW,...). Un rôle essentiel est à mon sens celui que les gouverneurs ont déployé vis-à-vis des bourgmestres et communes de leur province. Des instances ou réunions informelles (conférence de bourgmestres) déjà utilisées en temps normal mais à une moindre fréquence, se sont révélées d'une importance capitale dans la chaîne d'information jusqu'à l'échelon local, dans la coordination des dispositifs mis en place et dans la recherche de cohérence pour toute une série de mesures.

Ce rôle doit pouvoir être amplifié, ou plutôt mieux circonscrit car les bourgmestres se trouvent tantôt être des partenaires essentiels dans la « chaîne fédérale Planu », tantôt les destinataires par l'entremise des gouverneurs de directives dont ils ne sont pas l'émetteur ; à l'inverse les gouverneurs sont tantôt le relais des informations venant du fédéral et un soutien à la coordination, tantôt le garant de la bonne exécution par les bourgmestres des directives fédérales (ex : en matière de gestion de l'espace public). Un autre rôle, sur lequel on n'a peut-être pas assez insisté, c'est celui du gouverneur (wallon) vis-à-vis de la Province (institution).

En Wallonie les gouverneurs assistent aux collèges provinciaux sans les présider, sans voix délibérative, tout en restant un organe provincial au sens du Code de la Démocratie Locale et de la décentralisation. Or, ce lien a été prépondérant afin de fournir aux gouverneurs un soutien et des moyens non négligeables, sans lesquels il eût été impossible pour eux de gérer la situation comme cela a pu être fait (moyens logistiques, financiers, humains...) »

5.11. screening en research : klinische laboratoria – farmaceutische industrie / 5.11. dépistage et recherche : laboratoires cliniques – industrie pharmaceutique

5.11.1. Tests : algemeen / 5.11.1. Tests : généralités

5.11.2. Diasorin / 5.11.2. Diasorin

5.11.3. Zentech - Coris / 5.11.3. Zentech – Coris

6°ZIEKENHUIZEN : OPERATIONELE BEGELEIDING EN FINANCIËLE ONDERSTEUNING / 6° HÔPITAUX : ACCOMPAGNEMENT OPÉRATIONNEL ET SOUTIEN FINANCIER

7° GEVOLGEN CRISIS NIET-COVID-GERELATEERDE ZORG / 7° EFFETS CRISE SOINS NON LIÉS AU VIRUS

8°SANTÉ MENTALE

9°COMMUNICATIEKETEN FEDERALE OVERHEID / 9° CHAÎNE DE COMMUNICATION

- **Via welke kanalen verliep de communicatie?**

Par Vidéoconférences, teams, par icms, par mails quotidiens pour la communication entre les autorités. Multicanale y compris par les réseaux sociaux vers les publics.

- **Hadden jullie het idee dat deze tijdig was?** Pas au début de la crise. Voir slides.
- **Werden jullie eerder of later dan de lokale groepen geïnformeerd?** Parfois un rien plus tôt.

- **Voelden jullie druk om bepaalde (onpopulaire) maatregelen wel of niet te nemen?**

Je ne comprends pas bien la question. Une pression de qui ? Ai ressenti la pression des chiffres de cas et d'hospitalisation à plusieurs reprises comme une urgence à prendre des mesures complémentaires. Idem avec les demandes du terrain, c'est-à-dire des médecins en 1^e ligne. Par exemple, dès la fin septembre.

- **Lieten jullie zich op provinciaal niveau bijstaan door experts en/of adviezen van experts, konden jullie gemakkelijk aan deze adviezen geraken bv via Sciensano en de RAG?**

Oui et non. Nous pouvions questionner les représentants de la D2 (discipline médicale) et nous avons procédé au recrutement d'un expert médecin lors de la 2^e vague. Mais nous n'avions pas à proprement

parler de cellule d'expertise propre. Par ailleurs, nous pouvions poser des questions aux experts du SPF ou de sciensano (ou de l'AVIQ) lors des vidéoconférences avec le NCCN (ou avec l'AVIQ). Idem avec le Commissariat corona et le délégué covid-19 de la RW depuis qu'ils sont en place. Parfois nous avons eu des conseils trop généraux via ces instances-là. Pas de délégué au niveau du CCProv par exemple.

- **Deze documenten bleven in principe geheim voor de burger, gold dat ook voor het provinciale niveau?**

Certains documents sont « secrets » pour une partie ou sous embargo quand nous les recevons. Mais c'est une part assez minime.

- **Op welke manier werd u op de hoogte gehouden van de evolutie van de cijfers?**

Voir slide sur le monitoring.

10° LOCKDOWN EN EXITSTRATEGIE / 10° CONFINEMENT ET DÉCONFINEMENT

- **Konden jullie afzonderlijk bepalen om bepaalde maatregelen van de exitfase wel of niet te nemen in functie van de epidemische realiteit?** Oui. Voir slides.
- **Wanneer werd er aan jullie gecommuniceerd dat jullie provinciaal een invloed konden uitoefenen op deze maatregelen?**

Voir slides. Lors des modifications de l'arrêté ministériel. En conférence avec le NCCN.

- **Vond er voldoende afstemming met de lokale steden en gemeenten plaats?**

Oui entre le gouverneur et les bourgmestres – je le pense dans toutes les provinces wallonnes.

- **Verliep dat contact met de burgemeesters vlot of waren er die op de rem gingen staan, en waren jullie dan aan deze persoon gebonden?**

Sans aucun heurt. Très bon partenariat. En Brabant wallon, les 27 bourgmestres et le gouverneur ont l'habitude de travailler en équipe. Idem dans les autres provinces.

- **Was er sprake van belangenconflicten of concurrentie inzake al te progressieve of conservatieve maatregelen?** Non
- **Is het opportuun om het moment van het instellen/stopzetten van maatregelen in protocollen te gieten?**

Attention à ne pas se bloquer par un thermomètre qui n'observerait pas un phénomène externe qui contrarierait la mesure. Par exemple, l'absence de moyens policiers pour la contrôler.

- **Waren de bevoegdheden van de gouverneur voldoende ruim om impact te hebben op het beleid of stootten jullie tegen muren die de grenzen van bevoegdheden aangaven en waarvoor overleg met de deelstaten, de staat of burgemeesters nodig was?**

Voir slides et réponses précédentes.

- **Meneer Mathen, half oktober besloot u dat er geen bijkomende maatregelen noodzakelijk waren.**

Op welke gegevens exact baseerde jullie zich voor die beslissing? Welke argumenten leidden ertoe dat er geen bijkomende maatregelen werden getroffen?

Zou u gegeven de verdere evolutie van de crisis vandaag anders gehandeld hebben?

Denkt u dat het nuttig is een protocol te hebben waarin de verschillende stappen obv de verschillende mogelijke scenario's worden weergegeven en automatisch in voege treden indien een bepaald niveau van bv besmettingen of ziekenhuisopnames gebeurd is?

Voir réponses de Denis Mathen, Gouverneur de Namur dans sa note à la Commission spéciale covid-19 : « Je rappelle que le 15 mai, dans une circulaire, le ministre de l'intérieur écrivait au gouverneur :

Par l'arrêté ministériel du 13 mars 2020 portant le déclenchement de la phase fédérale concernant la coordination et la gestion de la crise coronavirus COVID-19, la phase fédérale du plan d'urgence nationale a été annoncée. Cette phase implique d'une part que la coordination et la gestion de la crise s'effectuent au niveau fédéral, et d'autre part que les mesures prises afin de limiter la propagation du coronavirus COVID-19 doivent être appliquées de manière uniforme et cohérente sur tout le territoire.

En tant que commissaire du gouvernement fédéral, vous êtes chargé de contrôler si les administrations locales respectent rigoureusement les décisions prises par le Conseil national de sécurité élargi, contenues dans l'arrêté ministériel du 23 mars 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19.

Je voudrais signaler que l'objectif n'est nullement que les administrations locales assouplissent ou même durcissent ces mesures lors de leur application dans les villes et communes. Dans le cas exceptionnel où une situation locale spécifique nécessiterait, selon l'autorité locale, une approche particulière et divergente des « mesures corona », une concertation doit avoir lieu à ce sujet entre votre service et le niveau fédéral.

Si vous veniez à constater qu'un acte administratif d'une autorité locale a été établi en contradiction avec les normes fédérales, je vous demanderais dans un premier temps de bien vouloir jouer pleinement votre rôle de médiateur, afin que l'administration locale se conforme à nouveau à la réglementation en vigueur.

L'idée qui prévaut alors est bien qu'il n'est pas possible que de manière tout à fait exceptionnelle, pour une autorité locale de prendre des mesures supplémentaires, plus souples ou plus dures !

La possibilité de prendre des mesures complémentaires est ensuite apparue dans la législation, dans l'arrêté du 24 juillet, qui ajoute à l'arrêté du 28 juin un art 30 :

§ 1. Les autorités communales et les autorités de police administrative sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Les bourgmestres peuvent prendre des mesures préventives complémentaires à celles prévues par le présent arrêté en concertation avec le gouverneur et les autorités compétentes des entités fédérées. Lorsque le bourgmestre ou le gouverneur est informé par l'organisme de santé de l'entité fédérée concernée d'une résurgence locale de l'épidémie sur son territoire, ou lorsqu'il le constate, il doit prendre les mesures complémentaires requises par la situation. Il en informe immédiatement le gouverneur et les autorités compétentes des entités fédérées. Toutefois, si les mesures envisagées ont un impact sur les moyens fédéraux ou ont un impact sur les communes limitrophes ou au niveau national, une concertation est requise conformément à l'arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence et la gestion de situations d'urgence à l'échelon communal et provincial et au rôle des bourgmestres et des gouverneurs de province en cas d'événements et de situations de crise nécessitant une coordination ou une gestion à l'échelon national.

Complété par une nouvelle circulaire :

La phase fédérale du plan national d'urgence a été déclenchée par arrêté ministériel du 13 mars 2020 portant le déclenchement de la phase fédérale concernant la coordination et la gestion de la crise coronavirus COVID-19. L'arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence et la gestion de situations d'urgence à l'échelon communal et provincial et au rôle des bourgmestres et des gouverneurs de province en cas d'événements de crise stipule que lorsque le ministre de l'Intérieur déclenche la phase fédérale, il prend également en charge la coordination stratégique de la situation d'urgence. Le déclenchement de la phase fédérale a pour effet de lever la ou les phase(s) provinciale(s) ou communale(s).

Outre les mesures nationales imposées dans l'arrêté ministériel en vigueur, il est toutefois possible qu'une autorité locale prenne, à titre exceptionnel, des mesures supplémentaires applicables à son territoire. Le Conseil national de Sécurité du 23 juillet 2020 a décidé de charger explicitement le bourgmestre du contrôle minutieux du respect des mesures mises en place sur son territoire. À cet égard, le Conseil national de Sécurité a fait une distinction entre les mesures préventives et les mesures réactives.

Ces mesures devaient bien être liées à une situation spécifique, réactives sur base d'un signal de la région wallonne, ou préventive pour spécifier des mesures générales (comme les lieux où le port du masque est interdit) ou pour régler une situation spécifique (ex : interdiction de partie du territoire trop fréquentée). L'existence de cette possibilité reste très cadencée, pour éviter que l'ensemble du territoire n'ait des mesures préventives différentes. Rappelons que le principe reste la gestion fédérale, et que l'autorité fédérale peut prendre des mesures sur des territoires particuliers. C'est d'ailleurs ce qui serait fait en cas de crise nucléaire par exemple.

Enfin, notons que le terme autorités communales est remplacé par autorités locales compétentes dans l'arrêté du 18 octobre seulement. Et qu'à ce moment-là, on indique que lorsque le bourgmestre OU LE GOUVERNEUR est informé par l'organisme fédéré de la santé de l'entité fédérée concernée d'une augmentation locale de l'épidémie sur son territoire, ou lorsqu'il la constate, il DOIT prendre les mesures complémentaires requises par la situation.

L'équilibre à trouver entre les possibilités de prendre des décisions pour le niveau local et la cohérence sur le territoire est donc complexe. Une liberté totale pour des autorités locales créerait un risque certain de pouvoir discrétionnaire, une interdiction complète ne permettrait pas de prendre en compte les spécificités du local....

Les décisions d'octobre

Début octobre, ce n'est donc pas encore ce dernier texte qui est d'application.

Par ailleurs, nous sommes à ce moment-là toujours en attente du baromètre, qu'on nous avait annoncé et qui devait nous permettre de prendre des décisions. Nous l'attendons toujours.

Les informations reçues de la région font état pour Namur d'une augmentation similaire à celle qui touche l'ensemble de la Wallonie (et légèrement inférieure à celle qui touche Bruxelles). Nous ne sommes donc pas à Namur dans une situation où Namur connaît une situation spécifique en terme épidémiologique telle qu'évoquée ci-dessus. La situation du brabant wallon (proche de Bruxelles) et du Luxembourg (avec ses transfrontaliers) était, elle, particulière.

Les gouverneurs peuvent prendre des mesures d'urgence, mais ils doivent pouvoir les motiver par une situation spécifique. Sans quoi, le risque d'un pouvoir discrétionnaire est grand. Le brabant et le Luxembourg avaient des éléments spécifiques, Namur pas. Motiver une mesure prise par des gouverneurs de la moitié du pays comme une situation spécifique avait-il un sens ? Nous avons donc demandé au fédéral de prendre les dispositions nécessaires. Si le fédéral ne l'estimait pas nécessaire (rappelons que rien n'interdit au fédéral de prendre des mesures pour certaines parties du territoire particulièrement touchées). Le fédéral prendra d'ailleurs quelque jours plus tard ladite mesure.

Vu l'évolution de la situation, pensez-vous que la mesure aurait dû être prise plus tôt ... ?

Namur a quasiment toujours été plus basse que les provinces voisines en termes de contamination, d'incidence... et évidemment nous n'avons aucune prétention d'y être pour quelque chose. L'impact des mesures restent difficile à cerner et on notera qu'on n'a pas vu d'impact direct du couvre-feu sur les mesures.

Le couvre-feu est par contre essentiel pour limiter la pression sur les hôpitaux, et devait donc être mis en place fin octobre pour Namur, un peu plus tôt pour Liège.

Au vu de l'évolution de la situation et des éléments relevés, nous n'avons pas d'éléments qui nous permettraient de penser que la mesure aurait dû être prise plus tôt, mais si les chiffres le montraient, il nous semble que c'est bien au niveau du fédéral qu'une telle mesure aurait dû être prise. »

- **Mevrouw de gouverneur, op 1 december 2020 liet u bij politieverordening een mondmaskerplicht uitvaardigen over de provincie Antwerpen voor kinderen vanaf de leeftijd van 13 jaar. Waarop baseerde u zich voor het uitvaardigen van deze mondmaskerplicht? Overweegt u de leeftijd voor de mondmaskerplicht te verlagen naar een jongere leeftijd bv de leeftijd voor de start van de leerplicht op basis van de laatste wetenschappelijke gegevens hierover?** Sans objet pour le BW
- **Aan welke elementen ontbrak het in het verleden inzake handhaving van de verschillende coronamaatregelen? Zijn er vandaag nog altijd lacunes in deze?** Voir slides propositions.

11° BEHEER VAN DE NIET-MEDISCHE ASPECTEN VAN DE CRISIS / 11° GESTION DES ASPECTS NON MÉDICAUX LIÉS À LA CRISE

12° ROL VAN HET CRISISCENTRUM / 12° RÔLE DU CENTRE DE CRISE

13° BELGISCHE RAPPORTAGE GEZONDHEIDSGEGEVENS ECDC / 13° RAPPORTAGE BELGE DONNÉES SANITAIRES ECDC